

Mission économique du CSE

PUBLIC : Tout élu, membre du CSE ou représentant syndical

<p>Durée : maximum 5 jours (35h) Ref : CSE215</p>	<p>Prix Inter/p sur 5 jours : 2100€HT Prix Intra sur devis</p>
<p>Les objectifs Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser le fonctionnement du CSE, ses moyens, ses rôles de représentation individuelle et collective - comprendre l'environnement économique de l'entreprise et ses finances. - aborder l'analyse financière pour mieux communiquer , donner un avis et alerter. 	<p>Méthode et outils pédagogie inclusive</p> <p>Les contenus sont exposés et illustrés d'exemples correspondant au(x) métier(s) présents</p> <p>Utilisation du Code du Travail et du Codit</p> <p>Mises en pratique et en situation</p>
<p>Pré-requis : être élu(e) du CSE</p>	<p>Évaluation</p> <p>Elle se fait tout au long de la session via des mises en situation</p>

Programme de la formation sur 5 jours

Introduction

Revue des dernières évolutions de la réglementation depuis 2013. Les missions et prérogatives du CSE personne morale, les responsabilités des élus personnes physique. Retour sur les ordonnances Macron.

A - Composition et fonctionnement du CSE

Organisation et composition
Les missions fondamentales
L'organisation du mode décisionnel
Notion d'effectif et implication dans les prérogatives du CSE
Le règlement intérieur du CSE

B - Mise en place du CSE

L'exercice du mandat

Les différentes commissions et référents : les principes d'obligation selon l'effectif

Les obligations d'information du CSE par l'employeur

La BDESE : formats, contenus réglementaires, utilisation, mise à jour

Le Code du travail : l'identification des sources de droit et leur articulation

La confidentialité, la discrétion

Le délit d'entrave dans toutes ses formes

La négociation : les accords, mise en place, contenus, publicité, révision, dénonciation, acteurs

Les informations-consultations : Les consultations obligatoires, ponctuelles, récurrentes

C - Le recours à l'expertise

Modalités de mise en place, réglementation, principes de financement

Mises en situation : Les cas proposés seront toujours adaptés aux métiers et entreprises des participants.

D - Les moyens financiers du CSE

Les 2 budgets : budget de fonctionnement et budget ASC, assiette de calcul

Le principe de spécialité budgétaire

Les biens et les transferts

L'expert comptable / le commissaire aux comptes du CSE selon le montant des budgets

La forme des comptes, l'archivage des documents comptables

Le budget de fonctionnement : calcul du montant, procédure de versement par l'employeur

Les dépenses admises dans ce budget

Le budget des ASC : montant, procédure de versement par l'employeur, utilisation

La gestion des activités sociales et culturelles

Les dépenses admises dans ce budget

La réglementation URSSAF : principes et obligations

Focus sur les contrôles URSSAF

Les obligations réglementaires du CSE et de l'employeur dans la gestion des ASC

Mises en situation

E - La gestion budgétaire du budget primitif au réalisé

Mise en place, vote, encadrement des engagement financiers, actualisation du budget

Les rôles du secrétaire et du trésorier dans ce domaine

Mises en situation

F - Connaître les formes légales, les obligations financières et stratégiques de l'entreprise

Les différentes formes juridiques de l'entreprise

Notion d'établissement, notion de filiale, notion de groupe

Notion de stratégie de développement

Les mécanismes de restructuration : fusion, scission, prise de participation

G - Les principes de base de la comptabilité

Le plan comptable, les obligations et les documents comptables de l'entreprise

Principe d'activité annuelle

Le bilan, actif/passif, comment le lire ?

Le compte de résultat, produits/charges, comment le lire ?

Mises en situation

H - Les notions de base de l'analyse financière

Résultat fiscal/CA/bénéfice/perte

Stock, investissements, emprunts, etc.

I - L'épargne salariale

La participation et l'intéressement, principes et accord

J - Les difficultés des entreprises

Prévention et procédure d'alerte, commissaire aux comptes, liquidation/redressement/sauvegarde

Mises en situation de fin de formation